



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 14 juin 2017

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Permis de conduire et immatriculation des véhicules**

#### **Nouveaux services à l'usager**

Afin de limiter les déplacements des usagers en préfecture et dans le cadre de la modernisation de l'État, sont disponibles par téléprocédures sur internet :

- **l'ensemble des démarches concernant les permis de conduire.** Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée, les données d'état civil, la photo, la signature ainsi que les pièces justificatives,
- **les demandes de duplicata du certificat d'immatriculation** pour perte, vol ou détérioration.

Par ailleurs, le dépôt et le retrait des permis de conduire internationaux se font dorénavant uniquement par courrier. L'usager est invité à faire parvenir sa demande au moins un mois avant son départ.

**L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin :**

**[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
rubriques « Permis de conduire » et  
« Système d'immatriculation des véhicules »**